OBJET:

Vote du budget communal pour l'exercice 2024 -M57

Département de la Gironde Arrondissement de LIBOURNE

RÉUNION 8 avril 2024

N°09-2024



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 12
Nombre de Conseillers en visioconférence : 0
Nombre de Conseillers absents excusés : 2
Nombre de Conseillers absents non excusés : 0

Nombre de Conseillers absents non excusés

Date de convocation du Conseil Municipal

29 mars 2024

Le huit avril deux mil vingt-quatre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

Le quorum est atteint.

Le mode de scrutin à main levée : 7 POUR - 7 CONTRE Le mode de scrutin secret : 7 POUR - 7CONTRE

Le vote à bulletin secret est effectué.

VOTES: POUR **7** ABSTENTION **0** CONTRE **7**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excusé »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire: Mme Chantal GANTCH	Х			
Adjoints: M. Philippe DUFOUR	Х			
Mme Aurélie CELLIER	Х			
M. Joël VERDIER	Х			
Conseiller délégué : Thibaut FUGIER	Х			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS		Х		Х
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	Х			
Mme Marine DE TAFFIN	Х			
M. Éric FRON-ORTIN	Х			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	Х			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS		Х		Х
Mme Christelle LAGRAVE	Х			
M. Laurent MEYNIER	X			

Monsieur Joël VERDIER a été élu secrétaire de Séance.

Monsieur Bertrand LACCOURS absent excusé donne pouvoir à Madame Aurélie CELLIER, Madame Nadia BERCKMANS absente excusée donne pouvoir à Madame Marine DE TAFFIN.

Pour voter en leur lieu et place.

Vote du budget communal pour l'exercice 2024 – M57

Madame le Maire, présente le projet de budget unique pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suite en recettes et en dépenses :

Budget Primitif 2024

Fonctionnement

DEPENSES			RECEITES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2024	Chapitre	Libellé	Proposition 2024
011	Charge à caractère général	160 215,00 €	002	Excédent reporté	170 153,42 €
012	Charge de personnel	189 878,42 €	70	Vente de produits	33 260,00 €
014	Atténuations de produits	- €			
65	Charge de gestion courante	67 300,00 €	73	Impôts et taxes	190 000,00€
66	Charges financières	1 700,00 €	74	Dotations, participations	87 800,00 €
67	Charges exceptionnelles	200,00 €	75	Autres produits de gestion courante	4 500,00 €
22	Dépenses imprévues		42	operation d'ordre	
68	Dotation opération d'ordre	1 250,00 €	77	Produits excéptionnels	- €
042	operations d'ordre		78	Reprises pour provisions opération d'ordre	530,00 €
023	Virement à la section d'investissement	66 420,00 €	013	Atténuation de charge	- €
		486 243,42 €			486 243,42 €

Investissement

DEPENSES			RECEITES		
Chapitre	Libellé	Proposition 2024	Chapitre	Libellé	Proposition 2024
RAR		3 744,00 €	RAR		
D 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	53 350,01 €	R 001	Résultat reporté de l'exercice précédent	
20	Immobilisation incorporelles	7 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	66 420,00 €
21	Immobilisation corporelles	83 200,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	21 500,00 €
			O24	Produits de cession	
23	Immobilisations en cours		1068	Excédent de fonctionnemt capitalisé	57 094,01 €
16	Remboursements d'emprunts	8 500,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	10 780,00 €
020	Dépenses imprévues		16	Emprunts et dettes assimilées	- €
			28	Amortissements (opération d'ordre	720,00 €
040	operations d'ordre		040	Opérat° d'ordre	
041	Op. pat'	0,00 €	041	Opérations patrimoniales	- €
		155 794,01 €			155 794,01 €

DECIDE: POUR: 7 ABSTENTION: 0 CONTRE: 7

- D'adopter le budget primitif communal de l'exercice 2024 de la Commune de Savignac de l'Isle et de voter les crédits qui y sont inscrits.
- D'autoriser Madame le Maire à effectuer, à l'intérieur de chaque chapitre, les virements de crédits qui seraient nécessaires, et à ouvrir en cas de besoin de nouveaux articles.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. Le Trésorier de COUTRAS.
- M. Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Libourne.

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- Informe que la présente délibération pour faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire Chantal GANTCH

Secrétaire de séance :